

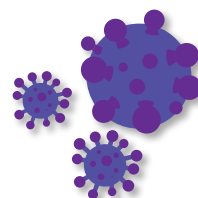
Dossier de presse
07 avril 2020

Crise sanitaire du covid-19

**Post confinement :
les abonnements
seront prolongés
de 2 mois**

CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Le SMMAG met en place des mesures pour les abonnés



Compte tenu de la situation sanitaire et du confinement mis en place depuis le 17 mars 2020, les abonnés aux différents services de mobilité de l'aire grenobloise n'ont pu bénéficier pleinement de leur abonnement. Des mesures tarifaires sont prévues et décrites ci-dessous (elles pourront être adaptées en fonction de la durée du confinement).



Métrovélo

Tous les abonnements en cours de validité au 1^{er} jour du confinement, soit le 17 mars 2020, seront automatiquement prolongés d'une durée égale à celle du confinement.

Cette mesure concerne les contrats de location vélos d'une durée nominale d'un trimestre à un an ainsi que tous les abonnements aux équipements de stationnement (parcs à vélos, box, mini-box).

Un mail d'information collectif sera adressé aux clients concernés par la mesure dans les prochains jours afin de leur présenter les modalités concrètes de mise en œuvre.

Un mail individuel sera ensuite envoyé quelques jours après la sortie de confinement afin de définir à chaque client la nouvelle date d'échéance de son contrat de location ou de son abonnement au stationnement Métrovélo.

Tous les détails à retrouver sur www.metrovelo.fr à compter de la fin de la période de confinement.



Réseau TOUGO et réseau du pays Voironnais

Abonnements annuels

- **Abonnement annuel tout public** : 2 mois supplémentaires, correspondant à la période de confinement, seront crédités sur la carte d'abonné.
- **Abonnement annuel jeune (-26 ans)** : une réduction correspondant à 2 mois d'abonnement sera exceptionnellement offerte lors de l'achat de l'abonnement annuel 2020-2021.

Abonnements mensuels

L'abonnement mensuel acheté pour le mois de mars sera recredité sur la carte d'abonné à la date de la fin du confinement.

Pour les usagers de - de 26 ans ne souhaitant pas renouveler leur abonnement, une offre spécifique leur sera proposée, avec au choix, 1 mois d'abonnement offert au service Métrovélo ou 1 carnet 10 tickets TAG.

Nota bene : Pass scolaire Tougo

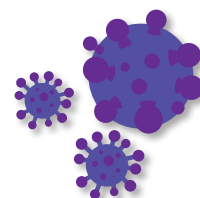
2 carnets de 10 tickets TouGo seront crédités sur la carte d'abonné à la fin du confinement.

Ces voyages pourront être utilisés après la date de validité de l'abonnement du 03/07, c'est-à-dire pendant les vacances scolaires ou au cours de l'année scolaire 2020-21.

Tous les détails à retrouver sur www.tougo.fr ou www.paysvoironnais.com/ rubrique « transports » à compter de la fin de la période de confinement.

CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Le SMMAG met en place des mesures pour les abonnés



Réseau TAG

Pour les abonnements annuels et mensuels des + de 25 ans

Abonnements annuels : lors du renouvellement de l'abonnement, l'utilisateur (abonné via carte OURA ! ou Pass Mobilités) bénéficiera d'une prolongation d'abonnement de 60 jours.

Cette mesure concerne tous les abonnés avec un Pass annuel en cours de validité au mois de Mars 2020.

Abonnements mensuels : lors du renouvellement d'un abonnement, l'utilisateur (abonné via carte OURA ! ou Pass Mobilités) bénéficiera d'une prolongation de 30 jours.

Cette mesure concerne les abonnés qui ont validé leur titre 30 jours glissants **au mois de Mars** avec une date d'expiration **de leur abonnement mensuel** supérieure au 18 Mars 2020.

Nota bene : les abonnés sur carte OURA ! (annuel ou mensuel) pourront renouveler leur abonnement sur la Pass Mobilités sur lequel ils bénéficieront de la prolongation.

Pour les abonnements annuels et mensuels des - de 25 ans :

Les usagers abonnés de moins de 25 ans (Pass 4-17 ans - Pass 18-24 ans - et Pass Scolaire zone peu dense) pourront au choix :

- **Renouveler leur abonnement annuel avec une remise** offerte lors du réabonnement annuel sur carte OURA ! ou Pass Mobilités, **correspondant à 2 mois d'abonnement**
- **Renouveler leur abonnement mensuel avec une offre 30 jours offerts** lors du réabonnement mensuel sur carte OURA ! ou Pass Mobilités
- **Bénéficier au choix d'un dédommagement** via un mois d'abonnement offert au service Métrovélo, ou un titre 10 voyages sur carte OURA ! si l'abonné choisit de ne pas se réabonner.

Pour les bénéficiaires de la tarification solidaire



Prolongation automatique de 2 mois

Le renouvellement des droits pourra se faire jusqu'à la fin du mois de juin 2020 **via des RDV en agence fixés préalablement à partir de la fin du confinement.**

Tous les détails des procédures à retrouver sur www.tag.fr à compter de la fin de la période de confinement.